



Motion « Informatique »

Le Congrès **F.O.-DGFIP** considère que l'informatique doit concourir au bon exercice de toutes les missions de la DGFIP, qu'elle doit être au service des utilisateurs et des usagers et qu'elle doit répondre à leurs besoins réels. Le Congrès réfute la vision limitative de l'outil informatique aux seuls gains de productivité passant par des suppressions d'emplois. Bien au contraire, cet outil doit améliorer les conditions de travail de tous et en aucun cas les dégrader. Les experts des métiers et les utilisateurs doivent être associés tout au long du cycle de vie des projets informatiques, afin de garantir la prise en compte des besoins de chaque service.

Le Syndicat, porteur des revendications de tous les personnels de la DGFIP, dont ses informaticiens, réaffirme qu'à tous les niveaux (développement, maintenance, mise en œuvre des systèmes d'exploitation, acquisition des données, exploitation, éditique, télécommunications - réseaux et assistances des utilisateurs et usagers), les informaticiens de la DGFIP doivent garder la maîtrise totale de l'informatique.

F.O.-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois dans la sphère informatique qui conduisent, comme ailleurs, à une augmentation insupportable de la charge de travail, avec un changement continu des priorités qui génère un stress anormal. Le Congrès dénonce aussi les fusions immobilières et les fermetures programmées des Établissements des Systèmes d'Information (ESI) qui dégradent encore plus les conditions d'exercice des fonctions des personnels informatiques. Par ailleurs, le congrès exige que les responsables des Établissements Informatique respectent la qualification des agents lors de l'affectation locale.

Le congrès demande davantage de transparence et de communication relative aux préparations et concours de la sphère informatique.

F.O.-DGFIP dénonce le manque d'ambition de l'Administration quant au recrutement et à la formation de ses informaticiens au regard de la technicité croissante de leurs missions.

Le Congrès **F.O.-DGFIP** continue à revendiquer un plan de formation ambitieux pour amener tous les personnels, exerçant leurs fonctions dans la sphère informatique mais actuellement sans qualification reconnue, à l'examen professionnel avec des chances réelles de l'obtenir, reconnaissant ainsi leurs acquis en matière d'expérience professionnelle. Le Congrès revendique ainsi un accompagnement personnalisé pour tous, y compris en cas de changement de fonction. Ce plan devra également prévoir l'ouverture régulière des examens pour toutes les qualifications existantes avec une périodicité de 2 sessions par an, offrant ainsi à tous une réelle perspective d'évolution professionnelle.

Pour compenser le déficit de candidats observé dans les concours et examens professionnels, le Congrès demande l'aménagement des calendriers des concours pour les rendre plus compatibles avec les entrées en formation, l'arrêt des refus d'inscription à la préparation d'analyste, de programmeur, de PSE, de PSE-CRA ou de PSE-Expert Réseau, au motif qu'elle comporte plusieurs mois de formation présentielle, l'adaptation des sujets des concours aux qualifications futures, l'ouverture d'un plus grand nombre de centres d'examen.

Le Congrès **F.O.-DGFIP** revendique un véritable déroulement de carrière dans une spécialité informatique au sein de la DGFIP pour tous les informaticiens qui le souhaitent.

Le Syndicat réaffirme que le recours à l'externalisation, tant pour la conception et le développement que pour l'exploitation et l'assistance, doit rester exceptionnel et doit prévoir précisément un transfert de compétences au profit des informaticiens de la DGFIP ainsi que les conditions de sa réversibilité. La DGFIP doit afficher un objectif clair et quantitativement mesurable de ré-internalisation des travaux informatiques au profit de ses informaticiens.

Le Congrès **F.O.-DGFIP** dénonce la dégradation des conditions de travail des personnels informaticiens, fonctionnaires ou contractuels, qu'il s'agisse du travail ou des périodes d'astreinte de nuit et/ou de week-end, des horaires décalés. Lorsque le maintien de la qualité ou de la continuité du service l'exige, ces sujétions particulières devraient être mises en œuvre sur la seule base du volontariat et selon des conditions de récupération et de compensation financière largement revues à la hausse : il y a urgence à ouvrir une négociation nationale visant à harmoniser les règles de vie de tous les informaticiens.

F.O.-DGFIP s'oppose à la mise en place à la DGFIP du statut interministériel des informaticiens.

Pour le Congrès **F.O.-DGFIP**, un informaticien est un agent administratif qui possède en plus une qualification informatique. À ce titre, il doit bénéficier d'un régime indemnitaire équivalent à son grade et échelon et bénéficier en plus de la prime « TAI » (Traitement Automatisé de l'Information) qui sanctionne spécifiquement l'obtention d'un examen professionnel de qualification.

Le Congrès demande une véritable refonte des décrets de 1971 sur les qualifications informatiques et les indemnités qui en découlent avec la prise en compte réelle des évolutions techniques et, parallèlement, des métiers associés. Il revendique également la revalorisation de ces primes TAI.

F.O.-DGFIP exige le rétablissement des primes TAI pour les informaticiens en stage premier métier et qui étaient antérieurement fonctionnaires titulaires.

Le Congrès **F.O.-DGFIP** exige des moyens de déplacement adaptés à l'exercice des missions d'assistance itinérante ainsi qu'une revalorisation du remboursement des frais de déplacement.

Enfin, il affirme la nécessité pour la DGFIP de disposer d'un document d'orientation de la stratégie informatique poursuivie à moyen terme tant dans les services centraux que dans tous les ESI.

Le Congrès **F.O.-DGFIP** appelle l'ensemble des agents des Finances Publiques à exiger les moyens d'assurer normalement leurs missions et à refuser la dégradation continue de leurs conditions de travail. Le ministre et le Directeur Général doivent se donner les moyens de leurs ambitions pour la DGFIP et, par conséquent, pour son informatique qui est au cœur de chacune de ses missions.